

EPA DE FLEURY-LES-AUBRAIS **EHPAD DE LONGUEVE**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

SEANCE DU LUNDI 2 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars, le conseil d'administration de l'EPA à vocation médico-sociale de Fleury-les-Aubrais s'est réuni salle du conseil en mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Présidente de l'EPA, par suite à une convocation individuelle en date du 23 février 2026. Cette séance fait suite à une première réunion en date du 23 février 2026 pour laquelle le quorum n'a pas été constaté.

Membres à voix délibératives – présents :

Mmes Carole CANETTE, Guylène BORGNE M. Alain LEFAUCHEUX (Ville de Fleury-les-Aubrais), M. Grégoire CHAPUIS (Département du Loiret)

Membres à voix délibératives – excusés :

Mmes Marie-Agnès COURROY, Marianne DUBOIS (Département du Loiret), Mme Sarah LEGLAND (Gérontopôle Centre-Val de Loire)

Membres à voix consultatives – présents :

Mme Maud BEURRIER (ARS – DD45), M. Alain MORLIERAS (SGC Orléans Métropole DRFIP)

2/ Décision modificative de l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses pour 2026 (délibération n°CA2026/02)

Le 16 décembre 2025, le Conseil d'administration a adopté l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) pour l'année 2026.

La présente décision modificative a pour objet de corriger une erreur matérielle du plan global de financement pluriannuel (PGFP) qui faisait apparaître à tort un résultat prévisionnel déficitaire.

Les principales hypothèses de l'EPRD pour 2026 restent inchangées.

La décision modificative est annexée à la présente délibération.

La validation du plan global de financement pluriannuel de l'EPRD 2026 permettra de mobiliser la seconde moitié de l'emprunt auprès de la Banque des Territoires.

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la décision modificative de l'EPRD 2026 et ses annexes présentées,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration,

- adopte la décision modificative de l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPDR) pour l'année 2026.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

Fait et délibéré le 2 mars 2026

Carole CANETTE
Présidente



Certifié exécutoire

Transmis à l'ARS le : 09/03/2026

Publié le : 09/03/2026